

Mairie de PIGNAN
Place de l'hôtel de ville
34570 Pignan
Tél : 04 67 47 70 11

Commune de Pignan

Plan local d'urbanisme (PLU)

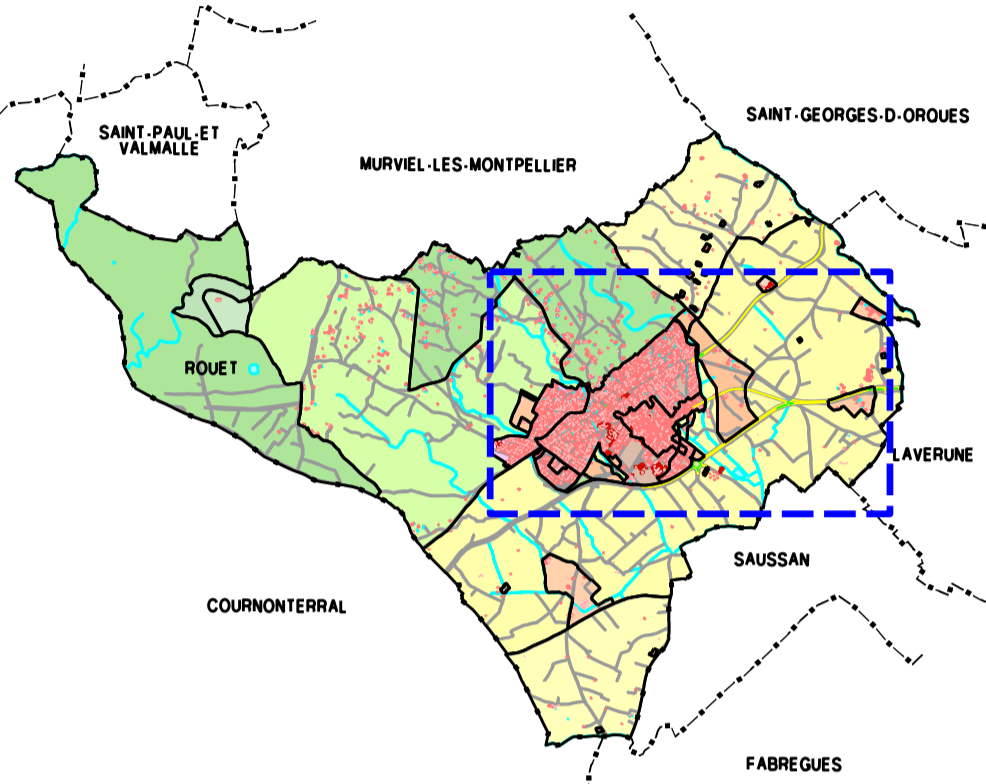
Zonage et réservations - bourg

Echelle : 1/1500ème



Chargé d'étude
ANDRÉ GARCIA-DIAZ
ARCHITECTES-URBANISTES
5, Place du 8 Mai 1945
34070 Montpellier
Tél : 04 67 27 13 13
Fax : 04 67 47 32 48
agence@garcia-diaz.fr

Cadastre numéro
feuille D.G.I. - 2010



5b

PLU approuvé par DCM du 5 avril 2006
1ère révision simplifiée prescrite par DCM du 9 février 2012

LEGENDE

1. - PRESCRIPTIONS EDICTÉES PAR LE PLU

- zone, secteur et sous-secteur
- Espace boisé classé (L.123-1-7 du CU)
- Emplacement réservé pour ouvrage public / installation d'intérêt général
- Emplacement réservé pour voie nouvelle / voie à élargir
- Emplacement réservé pour voie à élargir
- Marges de recul en bordure des routes départementales (35m de l'axe de la voie).
- Marges de recul en bordure des ruisseaux (15m de l'axe du ruisseau).
- Contrainte voie bruyante.
- Zone pare feu de 50m inconstructible.
- Zone de rupture de combustible inconstructible.
- Rue principale (hauteur max du bâti plus élevé).
- Aire d'accueil des gens du voyage.
- Secteur ou les carrières sont autorisées.

Espaces paysagers de la ZAC de la Bornière

- Espaces paysagers de la rue de la Bornière.
- Voie primaire, mail piétonnier.
- Espace paysager (parc, cheminements piétonniers, stationnement).
- Espace paysager destinés aux bassins de régulation des eaux pluviales.
- Equipement public communal.
- Cheminement piétonnier.

- | | |
|----------------------|-------------------------------|
| Zone rouge naturelle | Zone bleue urbaine |
| Zone rouge urbaine | Zone rouge de précaution |
| | Zone de précaution résiduelle |

Adaptation aux fond de plan existant des zones de zonage et d'aires dédiées par la Direction Départementale de l'Équipement
Report indicatif, se référer au dossier du PPI approuvé par A.P. du 14 août 2009

